

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 704

18 mars 2014

SOMMAIRE

APN CF (No.2)	33746	CNR International (Luxembourg) S.A. ...	33746
Aratus Investment S.A.	33746	Concepteam S.A.	33750
AS Consulting & Management S.à r.l.	33746	de Buedemleër S.à r.l.	33748
Asset-Backed European Securitisation		de Buedemleër S.à r.l.	33747
Transaction Five S.A.	33749	DeltaFotovoltaica Issuer S.A.	33792
AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l.	33747	DH E S.à r.l.	33752
AVR Luxembourg S.à r.l.	33748	Eurofins Food Testing LUX Holding	33747
Bay Light Holdings Sàrl	33749	Eurofins International Support Services	
BC Solution Design s.à r.l.	33751	LUX	33751
Bellizzi Immo S.A.	33750	GAP FINANCE (Luxembourg) S.A.	33789
Blaze Finance Services S.à r.l.	33749	GasCity S.à r.l.	33784
Bodhi Holdings S.A.	33751	Glenelg S.A.	33792
Boissons Heintz SA	33751	GP River S.à r.l.	33753
Bolton Square S.A.	33752	Jacktime S.à r.l.	33762
Bondmaster S.A.	33750	Scania Treasury Luxembourg	33748
Booker Finance S.A.	33752	Semper Veritas Holding S.à r.l.	33778
Brandenburg Management	33750	Umig Finance	33762
Buurgplaatz S.à r.l.	33752	Vigno Consulting S.A.	33792

APN CF (No.2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.307.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APN CF (No. 2)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014017052/11.

(140020350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 148.306.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour: ARATUS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014017055/15.

(140020065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

AS Consulting & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 124.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AS Consulting & Management S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014017057/11.

(140020618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.245.

En date du 24 janvier 2014, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Cornelia Mettlen, au poste d'Administrateur de catégorie B;
- Réélection de Brigitte Denis, au poste d'Administrateur de catégorie B;
- Réélection de Douglas Proli, au poste d'Administrateur de catégorie A;
- Réélection de PriceWaterHouseCoopers, au poste de réviseur d'entreprise agréé.

Avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 octobre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014017147/17.

(140020664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

de Buedemleër S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 164.630.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en assemblée générale extraordinaire de la société «de Buedemleër S.à r.l.», (la «Société») établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest (RCS Luxembourg, section B numéro 164 630),

en date du 1^{er} décembre 2013 et enregistrées à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/473,

- que la démission de Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, né à Schifflange, le 14 septembre 1955, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange, de son mandat de gérant de la prédite société, a été acceptée avec effet immédiat, donc avec effet au 1^{er} décembre 2013;

- que Madame Martine JUNGERS, salariée, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 1982, demeurant au 93, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, a été nommée nouvelle gérante de la société pour une durée illimitée, en sa qualité de gérante administrative;

- que Monsieur Ben JUNGERS, maître parqueteur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 août 1984, demeurant au 33 rue Basse, L-3813 Schifflange, a été confirmé en sa qualité de gérant à durée illimitée de la Société et en lui conférant le titre de gérant technique;

- que Madame Madeleine WILMES, indépendante, née à Schifflange, le 1^{er} juillet 1958, épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange, a été confirmée en sa qualité de gérante à durée illimitée de la Société et en lui conférant le titre de gérante administrative;

- que la Société sera désormais engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances conformément à l'article dix-sept (17) des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014017002/29.

(140020363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.609.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l.

J. Mudde / G.B.A.D. Cousin

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014017064/13.

(140020391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2013

L'associé unique constate la démission de Monsieur Guillaume LATIL de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014017216/12.

(140020042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

de Buedemleër S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 164.630.

EXTRAIT

Il résulte de deux (2) cessions de parts sociales dressées sous seing privé à la date du 1^{er} décembre 2013 et enregistrées à Esch-sur-Alzette, Actes Civiles, le 09 janvier 2014, sous les relations: EAC/2014/474, et EAC/2104/475, que:

(i) l'associée Madame Madeleine WILMES, indépendante, épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange, a cédé dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans la société «de Buedemleër S.à r.l.», (la «Société») établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest (RCS Luxembourg, section B numéro 164 630), à Monsieur Ben JUNGERS, maître parqueteur, demeurant au 33 rue Basse, L-3813 Schifflange;

(ii) Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange, a cédé la trente (30) parts sociales qu'elle détenait dans la société «de Buedemleër S.à r.l.», (la «Société») établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest (RCS Luxembourg, section B numéro 164 630), à Madame Martine JUNGERS, salariée, demeurant au 93, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange.

Après ces cessions de parts sociales, les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société se répartissent entre les 4 associés comme suit:

- Monsieur Robert JUNGERS, aura 10 parts sociales;
- Madame Madeleine WILMES, aura 30 parts sociales;
- Monsieur Ben JUNGERS, aura 30 parts sociales, et
- Madame Martine JUNGERS, aura 30 parts sociales

TOTAL: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017003/27.

(140020363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

AVR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 113.803.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017065/10.

(140020666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 40.137.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06/01/2000

EXTRAIT

Suite aux résolutions présent par l'associé unique de la société Scania Treasury Luxembourg, il résulte que:

- Monsieur Frederik Ljungdahl a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2014;
- Monsieur Wigfeldt Börje, né le 7 mars 1958 à Hägersten, Suède, résidant professionnellement au Vagnmakarvägen 1, 151 87 Södertälje, Suède, a été nommé gérant et gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANIA TREASURY LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014017596/17.

(140020649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

—
Par résolutions signées en date du 14 janvier 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sanjeev Jewootah, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017068/15.

(140020358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

—
Par résolutions prises en date du 14 janvier 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sanjeev Jewootah, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017073/15.

(140020368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.211.

—
Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Patrick van Denzen et de TMF Administrative Services S.A en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 20 janvier 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 20 janvier 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Fabrice Rota;

* Monsieur Erik van Os.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2014017020/24.

(140019893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Bondmaster S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 174.101.

—
- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 31 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire Mme Heike Kubica, avec effet au 31 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014017074/20.

(140020635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Brandenburg Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.466.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017075/10.

(140020322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Bellizzi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 138.676.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017084/9.

(140020470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Concepteam S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.061.

EXTRAIT

Il a été décidé lors d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 décembre 2013 de renouveler Fin-Contrôle S.A. ayant son siège social au 12 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 42.230 en tant que commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017119/15.

(140019772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

BC Solution Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4531 Differdange, 103, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.785.

En date du 31 janvier 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Rui Paulo MONHO CACHAPA, né à Expectacao/Campo Maior (Portugal) le 6 décembre 1966, demeurant à L-4797 LINGER, 35, rue de la Libération, a cédé ses vingt-quatre (24) parts sociales lui appartenant à Monsieur Steve Bofferding, né à Differdange le 7 septembre 1976, demeurant à L-4879 LAMADELAINE, 44, rue de la Montagne.

Monsieur Rui Paulo MONHO CACHAPA démissionne de son poste de gérant technique.

Monsieur Steve BOFFERDING est nommé gérant unique.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Steve Bofferding	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Signature.

Référence de publication: 2014017083/18.

(140020480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014017091/13.

(140020739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Boissons Heintz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z. I. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017092/11.

(140019993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Eurofins International Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.969.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2013

L'associé unique constate la démission de Monsieur Gabriel Cravero de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014017218/12.

(140020169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Bolton Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014017094/13.

(140020166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Booker Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.898.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique de la société

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de la Société, est la suivante: 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017095/13.

(140020173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Buurgplaatz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.944.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Janvier 2014.

Buurgplaatz S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Sole Manager

Référence de publication: 2014017102/14.

(140020717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

DH E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.695.

L'adresse de Monsieur Graeme Stening, gérant de la société, a changé. Monsieur Stening réside professionnellement au 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour la Société
Cédric Stébel

Référence de publication: 2014017185/14.

(140020516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

GP River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 183.739.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B37974,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may act as general partner of, and take general partner interests in any Luxembourg Special Limited Partnerships (SLP), (société en commandite spéciale, SCSp), or Luxembourg corporate partnerships limited by shares (société en commandite par actions, SCA), or Luxembourg Limited corporate partnerships (société en commandite simple, SCS).

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "GP River S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and réduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associe"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gerance") composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s).

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Représentation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March of the following year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of March 2014.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prenamed. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- The address of the Company is 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B37974, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société, peut agir à titre de commandite, et prendre des participations en commandite dans tous les partenariats (société en commandite spéciale, SCSp), ou partenariats avec les entreprises luxembourgeoises en commandite par actions (société en commandite de par actions, SCA), ou partenariats avec les entreprises Luxembourg limitée (société en commandite simples, SCS).

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "GP River S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présent ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour d'avril et se termine le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de mars 2014.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant unique LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prénommé. La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la compagnie par sa seule signature;
- L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2014. LAC/2014/1838. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013054/498.

(140015595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Jacktime S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Umig Finance).**

Capital social: EUR 19.375,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.871.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

1. Mr. Maximilian Koch, born 29 March 1989, resident at Germaniastr. 36, 40223 Duesseldorf / Germany (hereinafter: "Shareholder 1"),

2. Mr. Tim Herfet, born 23 March 1983, resident at Am Meerkamp 24, 40667 Meerbusch/ Germany (hereinafter: "Shareholder 2")

3. Mr. Giancarlo Tottoli, born 03 August 1956, resident at Heimensteinstrasse 8c, 8472 Seuzach/Switzerland (hereinafter: "Shareholder 3"), together with the Shareholder 1 and 2, the "Current Shareholders"),

4. R.V. Invest S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, with registered office at 12, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.332 (hereinafter the "Investor"),

each here represented by Mrs Frédérique MIGNON, employee, with business address at Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Current Shareholders, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by UMIG FINANCE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on 6 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 5, dated 2 January 2012, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 164.871 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1097, dated 8 May 2013 (the "Articles").

The Current Shareholders, represented as above stated, in their capacity as the shareholders of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Current Shareholders resolved to convert the existing one (100) shares of the Company without nominal value into one hundred (100) class A shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

Second resolution

The Current Shareholders resolved to change the name of the Company from "UMIG FINANCE" to "Jacktime S.à r.l."

Third resolution

The Current Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of six thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 6,875.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of nineteen thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 19,375.-) by the issue

of fifty-five (55) new class B shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Investor declared to subscribe for the fifty-five (55) new class B shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each and to fully pay such shares by a contribution in cash (the "Contribution in Cash") in the amount of six thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 6,875.-).

Proof of the payment of the Contribution in Cash has been given to the notary.

Fourth resolution

The Current Shareholders and the Investor resolved to acknowledge the resignation of the current manager of the Company, being R.V. INVEST S.A., with immediate effect.

Fifth resolution

The Current Shareholders and the Investor resolved to appoint Mr. Matias Collan, born in Helsinki, Finland, on 26 June 1971, professionally residing at 25 Rue Philippe II, c/o Esperia Luxembourg S.à r.l., L-2340 Luxembourg, as new manager of the Company for an unlimited duration.

Sixth resolution

The Current Shareholders and the Investor resolved to fully amend and restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

"Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There exists a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Jacktime S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The Company may develop and operate as well as market and provide services for software and IT products.

4.2 The object of the Company is further the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.3 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.4 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.5 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.6 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.7 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.8 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence which has not been obtained by the Company beforehand.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to nineteen thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 19,375.-), divided into one hundred (100) class A shares (the "Class A Shares") and fifty-five (55) class B shares (the "Class B Shares"), each with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 Subject to para. 8.5, the shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and is subject to paras.8.5 and 16.5 of these Articles.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

8.5 Notwithstanding the aforesaid, further transfer restrictions, including without being limited to notifications of the intention to sell, rights of first refusal, tag-along rights and drag-along rights, may result from relevant provisions of any shareholders' agreement pertaining to the Company.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number and (ii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Manager(s) as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers and Organization of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may implement its own rules of procedures to be complied with.

11.4 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any Board member.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or email. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous written consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Manager(s).

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Audit.

15.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

15.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

15.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

16. Shareholders' Resolutions.

16.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

16.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

16.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

16.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

16.5 Any resolutions passed in respect of the following matters shall, further to any other requirements pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles, require the consent of Shareholders who alone or jointly hold more than 50% of all Class B Shares:

(i) any kind of transformation (including mergers, spin-offs, conversions etc.) of the Company within the meaning of Sections XIV, XV, XVbis, XVter of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

(ii) winding up or liquidation of the Company;

(iii) measures relating to an increase or decrease of the Company's share capital;

(iv) other amendments to the Company's articles of association; including (but not limited to) the alteration of any rights, preferences or privileges of the Class B Shares or the creation of any new class or series of shares having rights, preferences or privileges;

(v) appointment and dismissal of members of the Management, conclusion, amendments and termination of their service agreements as well as the discharge of the members of the Management;

(vi) approval of the annual financial statements and appropriation of profits, including any distribution of annual profits to the Shareholders;

(vii) appointment of the Company's auditors;

(viii) approval of any transfers of shares inter vivos to third parties;

(ix) exemptions from non-compete obligations;

(x) any resolutions that require a qualified majority of the Shareholders under any applicable statutory law.

17. Written Resolutions.

17.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

17.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, email or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

17.3 The formal requirements set forth in para. 17.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 17.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

17.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

18. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

18.1 The holding of an annual Shareholders' meeting shall only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In this case, these Articles shall be amended so as to indicate date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

18.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

18.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

18.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

18.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

18.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

19. Procedure at Shareholders' meetings.

19.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder but shall be a legal, tax or business consultant who is obliged to professional confidentiality, in writing or by fax.

19.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

19.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

19.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

19.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

19.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

19.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

19.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

20. Reserved matters. No resolution, decision or action shall be passed, made or taken by the Company or by the Management, employees or agents in relation to any of following matters (the "Reserved Matters") without the prior consent of Shareholders who alone or jointly hold more than 50% of all Class B Shares:

(i) any material change to the business or business purpose of the Company, including, without limitation, any transfer of the Company's business to a third party in one or several stages, or the grant of a licence or "franchise" to a third party to conduct the Company's business, whether geographically restricted or not;

(ii) any acquisition, sale, contribution or any other form of transfer or disposal of all or a part of the Company's intangible assets or tangible assets with a market value exceeding EUR 50,000;

(iii) approval and/or amendment of the annual budget of the Company as specified herein;

(iv) guarantees to any third party, indebtedness or creation or incurrence of any mortgage, pledge, lien, charge or encumbrance in excess of EUR 20,000 in each individual case;

(v) any acquisition, transfer, subscription or any other disposition of any interest or shares by the Company in any other company, group or entity, including any disposal over shares or interests and material assets held by the Company (sale, purchase, transfer, assignment, pledge, charge, liens or any other encumbrances);

(vi) setting up of any subsidiary branch offices and/or relocation of the operations;

(vii) implementation of any program of the Company or direct or indirect participation in the share capital of the Company for the participation of the management and/or employees in the results (including, but not limited to, bonus programs, incentive programs, options);

(viii) conclusion, termination and amendment of employment or pension contracts with employees if the annual gross salary of the employee including any bonuses exceeds an annual amount of EUR 20,000;

(ix) conclusion, amendment or termination of any loan agreement in which the Company is creditor or debtor for loans exceeding in the aggregate amount EUR 20,000;

(x) conclusion, amendment or termination of purchase or supply contracts or any consortium or co-operation agreement including joint-ventures exceeding an aggregate liability for more than EUR [20,000] in the individual case;

(xi) licensing of any of the Companies' technology or other intellectual property rights on an exclusive basis which restricts the use, licensing or transfer thereof by the Company;

(xii) any specific remuneration or bonus payment to employees in excess of EUR 10,000 p.a. in the individual case outside of the employee's base salary or employment contract;

(xiii) conclusion, termination or amendment of any agreements with Shareholders or with companies affiliated with them;

(xiv) granting consent and/or giving instructions to the management of the Company to grant consent and/or to give instructions to the management of a subsidiary or exercise voting rights in shareholders' meetings of a subsidiary relating to any matters listed in this para. 20.

(xv) acquisition, purchase, sale or any other disposition (including transfer, assignment, pledge, encumbrance) over shares or (direct or indirect) interests in other companies (which shall also include any subsidiary with respect to actions and measures of the Company's management); sale or lease of the operation or substantial parts thereof to third parties;

(xvi) investment of available funds which are not required for the business operation, other than investments in securities of major banks or government issues or similar instruments;

(xvii) any capital contributions to subsidiaries or companies in which the Company holds any shares or interests;

(xviii) all agreements and business transactions (including selling, leasing, transfer, pledging and mortgaging of the intellectual property rights) with the Company on the one hand (including companies owned or controlled by the Company) and Shareholders or persons closely related to Shareholders;

(xix) any proposal relating to the listing of the shares of a subsidiary of the Company;

(xx) all other material business transactions out of the ordinary course of business.

Financial year, Distributions of earnings

21. Financial year.

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Subject to the following, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

If and to the extent that profits of the Company are being resolved to be distributed, the holder of Class B Shares shall be entitled to a first ranking preference dividend on their Class B Shares over all other shares in the Company in respect of such profit distributions to the effect that they shall receive in advance (and pro rata amongst themselves in the ratio they hold Class B Shares) from any such profits to be distributed to the shareholders of the Company an amount of up to two thousand two hundred Euro (EUR 2,200) per Class B Share (such amount of EUR 2,200 per Class B Share hereinafter: the "Class B Preference Amount", and any such preference profit distribution payable exclusively on Class B Shares hereinafter: the "Class B Preference Dividend").

If profits in excess of the amounts so distributable as Class B Preference Dividend shall be distributed by the Company, the holders of Class A Shares shall be entitled to a second ranking preference dividend on their Class A Shares over all other shares in the Company in respect of such profit distributions to the effect that they shall receive (pro rata amongst themselves in the ratio they hold Class A Shares) from any such remaining profits to be distributed to the shareholders of the Company an amount of up to the Class B Preference Amount per Class A Share (such amount per Class A Share hereinafter: the "Class A Preference Amount"; and any such preference profit distribution payable exclusively on Class A Shares hereinafter: the "Class A Preference Dividend").

If the distributable profits of the Company are not sufficient to pay the full Class B Preference Amount on every Class B Share and, subsequently, the full Class A Preference Amount on every Class A Share, the respective amounts unpaid shall accrue and increase the entitlement to a respective preference dividend of the holders of Class B Shares and/or holders of Class A Shares, as the case may be, in the respective following year or years, respectively.

Any distributable profits remaining after full payment of the Class B Preference Dividend to the holders of Class B Shares and of the Class A Preference Dividend to the holders of Class A Shares shall be distributed among all shareholders (including the holders of Class B Shares and the holders of Class A Shares) pro rata to their shareholdings (by nominal amounts) inter se.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that it applies the rules of allocation mentioned under para. 23 above and provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets (the "Net Proceeds") of the Company shall be distributed to the Shareholders as follows:

(a) Up to an aggregate amount of ten million Euro (EUR 10,000,000) in Net Proceeds, all Shareholders shall receive from the Net Proceeds per each share an amount equal to their pro-rata shareholding in the Company, minus any Class A Preference Dividend or, as the case may be, Class B Preference Dividend previously paid on shares;

(b) For any Net Proceeds exceeding ten million Euro (EUR 10,000), the allocation of Net Proceeds shall be in such manner that:

(i) the holders of Class A Shares will receive fifty-five per cent (55%) of the entire Net Proceeds minus any Class A Preference Dividend previously paid on the Class A Shares, whereas

(ii) the holders of Class B Shares will receive forty-five per cent (45%) of the Net Proceeds, minus any Class B Preference Dividend previously paid on the Class B Shares.

Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Maximilian Koch, né le 29 mars 1989, demeurant au Germaniastr. 36, 40223 Düsseldorf (Allemagne) (ci-après: l'«Associé 1»),

2. Monsieur. Tim Herfet, né le 23 mars 1983, demeurant au Am Meerkamp 24, 40667 Meerbusch (Allemagne), ci-après: l'«Associé 2»,

3. Monsieur Giancarlo Tottoli, né le 03 août 1956, demeurant au Heimensteinstrasse 8c, 8472 Seuzach (Suisse), ci-après: l'«Associé 3», ensemble avec l'Associé 1 et 2, les Associés Actuels et

4. R.V. Invest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.332 (ci-après l'«Investisseur»),

chacun représentés par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu de procurations, qui après avoir été signées ne varietur par le Représentant et par le notaire susmentionné, devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés Actuels, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales d'UMIG FINANCE, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte notarié en date du 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5, en date du 2 janvier 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.871 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1097, en date du 8 mai 2013 (les «Statuts»).

Les Associés Actuels, représentés comme mentionné ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Actuels décident de convertir les cent (100) parts sociales existantes de la Société sans valeur nominale en cent (100) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés Actuels décident de changer la dénomination de la Société de «UMIG FINANCE» en «Jacktime S.à r.l.».

Troisième résolution

Les Associés Actuels décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.875,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 19.375,-) par l'émission de cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), à libérer intégralement.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Investisseur déclare souscrire à cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire (l'«Apport en Numéraire») d'un montant de six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.875,-).

Justificatif de l'Apport en Numéraire a été fourni au notaire.

Quatrième résolution

Les Associés Actuels et l'Investisseur décident de prendre acte de la résignation du gérant actuel de la Société, R.V. INVEST S.A, avec effet immédiat.

Cinquième résolution

Les Associés Actuels et l'Investisseur décident de nommer M. Matias Collan, né à Helsinki, Finlande, le 26 juin 1971, demeurant professionnellement au 25, Rue Philippe II, c/o Esperia Luxembourg S.à r.l., L-2340 Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

Sixième résolution

Les Associés Actuels et l'Investisseur décident de reformuler les Statuts, qui doivent désormais se lire comme suit:

"Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «Jacktime S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Object.

4.1 L'objet principal de la Société consiste à développer et opérer ainsi que commercialiser et fournir des services de logiciel et des produits numériques.

4.2 En outre, la Société peut acquérir et détenir toutes sortes de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; ceci inclut également l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.3 L'objet de la Société inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.4 La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.5 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.6 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.7 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.8 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique qui n'a pas été obtenue par la Société auparavant.

5. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Share Capital, Transfer of Shares

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 19.375,-) divisé en cent (100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et cinquante-cinq (55) nouvelles parts

sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société n'émette de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Sous réserve du paragraphe 8.5, les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et est sous réserve des paragraphes 8.5 et 16.5 de ces Statuts.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

8.5 Nonobstant ce qui précède, des restrictions de transfert supplémentaires, y inclus sans limitation des notifications de l'intention de vente, des droits de premier refus, droits de sortie et droits d'imposer une sortie forcée, peuvent résulter des dispositions pertinentes de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre et (ii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour

la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut implémenter ses propres règles de procédures à se conformer.

11.4 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par email. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»)

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un

vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

15. Commissaire aux comptes.

15.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

15.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

16. Résolutions des Associés.

16.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

16.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

16.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

16.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

16.5 Toutes les résolutions adoptées dans le cadre des questions suivantes requerront, en plus de toutes autres exigences prévues par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts, le consentement des Associés qui seul ou conjointement détiennent plus de 50% de toutes les Parts Sociales de Catégorie B:

(i) toute sorte de transformation (y inclus les fusions, conversions, etc.) de la Société au sens des Sections XIV, XV, XVbis, XVter de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres;

(ii) dissolution ou liquidation de la Société;

(iii) Mesures relatives à une augmentation ou diminution du capital social de la Société;

(iv) toutes autres modifications des statuts de la Société; y inclus (mais sans limitation) l'altération des droits, préférences ou privilèges des Parts Sociales de Catégorie B ou la création de nouvelles catégories ou séries de parts sociales ayant des droits, préférences ou privilèges;

(v) nomination et révocation des membres de la Gérance, conclusion modification et fin de leurs contrats de services ainsi que le quitus aux membres de la Gérance;

(vi) approbation des comptes annuels et allocation des bénéfices, y inclus toute distribution des bénéfices annuels aux Associés;

(vii) nomination des commissaires aux comptes;

(viii) approbation de tous transferts de parts sociales inter vivos à des tiers;

(ix) exemption des obligations de non-concurrence;

(x) toutes décisions qui requièrent une majorité qualifiée des Associés en vertu de toute législation applicable.

17. Résolutions écrites.

17.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

17.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la

Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

17.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 17.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 17.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signées par l'Associé Unique.

17.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

18. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associées.

18.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure à laquelle cette assemblée générale annuelle des Associés se tiendra.

18.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

18.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

18.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

18.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

18.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

19. Procédure lors des assemblées des Associés.

19.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

19.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

19.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

19.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

19.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

19.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associées, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

19.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

19.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

20. Sujets réservés. Aucune résolution, décision ou action ne sera passée, prise ou accomplie par la Société ou la Gérance, les employés ou agents en rapport avec tous les sujets suivants (les «Sujets Réservés») sans le consentement préalable des Associés qui seuls ou conjointement détiennent plus de 50% de toutes les Parts Sociales de Catégorie B:

(i) tout changement significatif de l'activité ou l'objet social de la Société, y inclus, sans limitation, tout transfert de l'activité de la Société à un tiers en une ou plusieurs étapes, ou l'octroi d'une licence ou franchise à un tiers pour gérer l'activité de la Société, restreint géographiquement ou non;

(ii) toute acquisition, vente, contribution ou toute autre forme de transfert ou cession de tout ou partie des biens corporels ou incorporels d'une valeur de marché excédant EUR 50.000;

(iii) approbation et/ou modification du budget annuel de la Société tel que spécifié dans les présentes;

(iv) garanties à tout tiers, dette ou création de toute hypothèque, gage, droit de rétention, charge ou privilège excédant EUR 20.000 dans chaque cas;

(v) toute acquisition, transfert, souscription ou toute autre disposition de tout intérêt ou parts sociales par la Société dans tout autre société, groupe ou entité, y compris toute cession de parts sociales, intérêts et biens matériels détenus par la Société (vente, achat, transfert, cession, gage, charge, rétention ou tout autre charge);

- (vi) mise en place de tous bureaux de filiales et/ou relocalisation des opérations;
- (vii) mise en place de tout programme de la Société ou participation directe ou indirecte dans le capital social de la Société pour la participation de la gérance et/ou des employés aux résultats (y inclus, sans limitation, programmes de bonus, programmes incitatifs, options);
- (viii) conclusion, résiliation ou modification des contrats de travail et de retraite avec les employés si le salaire brut annuel de l'employé incluant tous bonus excède un montant annuel de EUR 20.000;
- (ix) conclusion, modification ou résiliation de tout contrat de prêt dans le cadre duquel la Société est créancière ou débitrice pour des prêts excédant un montant total de EUR 20.000;
- (x) conclusion, modification ou résiliation d'achat ou de contrat d'approvisionnement ou tout contrat de consortium ou de co-opération incluant des joint-ventures excédant une responsabilité totale supérieure à EUR 20.000 dans chaque cas;
- (xi) octroi de licence de tous droits de technologie de la Société ou de tout autre droit de propriété intellectuelle sur une base exclusive qui restreint leur utilisation, licence ou transfert par la Société;
- (xii) tout paiement de rémunération ou bonus spécifiques aux employés supérieur à EUR 10.000 par an dans le cas individuel en sus du salaire de base ou du contrat de travail de l'employé;
- (xiii) conclusion, modification ou résiliation de tous contrats avec les Associés ou avec les sociétés qui leur sont affiliées;
- (xiv) octroi de consentement et/ou d'instruction à la gérance de la Société pour consentir et/ou donner des instructions à la gérance d'une filiale ou exercer des droits de vote lors de réunions des associés d'une filiale en rapport avec tous sujets listés dans le présent paragraphe 20;
- (xv) acquisition, achat, vente ou toute autre cession (y compris le transfert, la cession, le gage, le privilège) de parts sociales ou intérêts (directs ou indirects) dans d'autres sociétés (qui incluront aussi toute filiale en rapport avec les actions et mesures de la gérance de la Société); vente ou location de l'opération ou de ses parties substantielles à des tiers;
- (xvi) investissement de fonds disponibles qui ne sont pas exigés pour les activités commerciales, autres que des investissements dans des titres de grandes banques, des émissions publiques ou des instruments similaires;
- (xviii) tous contrats et transactions commerciales (y compris la vente, location, transfert, gage et hypothèque des droits de propriété intellectuelles) avec la Société d'une part (y inclus les sociétés détenues ou contrôlées par la Société) et les Associés ou des personnes étroitement liées aux Associés;
- (xix) toute proposition relative à la cotation des actions d'une filiale de la Société;
- (xx) toutes autres transactions commerciales importantes sortant du cours normal des affaires.

Exercice social, Distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Sous réserve de ce qui suit, les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. La réserve peut être utilisée intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

Si et dans la mesure où il est décidé que les bénéfices de la Société seront distribués, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir un dividende préférentiel de premier rang sur les Parts Sociales de Catégorie B par rapport à toutes les autres parts sociales dans la Société dans le cadre de ces distributions de bénéfices au motif qu'ils recevront en avance (et au pro rata parmi eux du ratio de Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent) de ces bénéfices restants à distribuer aux associés de la Société un montant maximum de deux mille deux cents euros (EUR 2.200) par Part Sociale de Catégorie B (ce montant de EUR 2.200 par Part Sociale de Catégorie B: le «Montant Préférentiel de Catégorie B», et toute distribution préférentielle de bénéfice payable exclusivement sur les Parts Sociales de Catégorie B: le «Dividende Préférentiel de Catégorie B»).

Si les bénéfices en excès des montants ainsi distribuables en tant que Dividende Préférentiel de Catégorie B sont distribués par la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir un dividende pré-

férentiel de second rang sur leurs Parts Sociales de Catégorie A par rapport à toutes les autres parts sociales dans la Société dans le cadre de ces distributions de bénéfices au motif qu'ils recevront en avance (et au pro rata parmi eux du ratio de Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent) de ces bénéfices restants à distribuer aux associés de la Société un montant maximum correspondant au Montant Préférentiel de Catégorie B par Part Sociale de Catégorie A (ce montant par Part Sociale de Catégorie A: le «Montant Préférentiel de Catégorie A», et toute distribution préférentielle de bénéfice payable exclusivement sur les Parts Sociales de Catégorie A: le «Dividende Préférentiel de Catégorie A»).

Si les bénéfices distribuables de la Société ne suffisent pas à payer le Montant Préférentiel de Catégorie B total sur chaque Part Sociale de Catégorie B et, de manière subséquente, le Montant Préférentiel de Catégorie A total sur chaque Part Sociale de Catégorie A, les montants respectifs impayés augmenteront le droit à un dividende préférentiel respectif des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et/ou Parts Sociales de Catégorie A, selon le cas, pour l'année ou les années suivantes respectives, respectivement.

Tous bénéfices distribuables restant après le paiement total du Dividende Préférentiel de Catégorie B aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront distribués parmi les autres associés (y compris les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A) pro rata de leur participations (par montants nominaux) inter se.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels, à condition qu'il soit appliqué les règles d'affectation mentionnées sous le paragraphe 23 ci-dessus et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net (l'«Actif Net») de la Société sera réparti entre tous les Associés comme suit:

(a) un montant maximum de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) en Actif Net, tous les Associés recevront de l'Actif Net pour chaque part sociale un montant égal à leur participation pro-rata dans la Société, diminué de tout Dividende Préférentiel de Catégorie A ou, selon le cas, tout Dividende Préférentiel de Catégorie B préalablement payé sur parts sociales;

(b) pour tout Actif Net excédant dix millions d'euros (EUR 10.000.000), l'allocation de l'Actif Net se fera de la manière à ce que:

I. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront cinquante-cinq pourcents (55%) de l'Actif Net total, diminué de tout Dividende Préférentiel de Catégorie A préalablement payé sur les Parts Sociales de Catégorie A, alors que

II. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront quarante-cinq pourcents (45%) de l'Actif Net total, diminué de tout Dividende Préférentiel de Catégorie B préalablement payé sur les Parts Sociales de Catégorie B.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement mille cinq cents euros.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17542. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014011969/872.

(140013256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Semper Veritas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.314.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

5. Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

Each of them duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said powers of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed conjoined with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that they are all of the unit holders (the "Unit Holders") of the company "Semper Veritas Holding S.à r.l.", having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 179314 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on July 10, 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 19, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Thus, the Unit Holders of the Company, represented as hereabove stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Unit Holders unanimously resolve to decrease the par value of all of the corporate units issued by the Company so as to bring it from one United States Dollar (USD 1) each to one cent of United States Dollar (USD 0.01) each with immediate effect. Thus all the existing corporate units of the Company are hereby cancelled and reissued in the new par value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) (the "Conversion").

Second resolution

The Unit Holders unanimously resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred and one thousand six hundred forty-four United States Dollars (USD 1,501,644), so as to bring it from its present amount of sixteen thousand six hundred eighty-three United States Dollars (USD 16,683) represented by one million six hundred sixty-eight thousand and three hundred (1,668,300) corporate units with a par value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each, to the amount of one million five hundred eighteen thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 1,518,327) represented by one hundred fifty-one million eight hundred thirty-two thousand seven hundred (151,832,700) corporate units, each with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01).

Third resolution

The Unit Holders resolve to issue one hundred fifty million one hundred sixty four thousand and four hundred (150,164,400) corporate units with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each.

Subscription and payment

1. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on October 3, 2013.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., to the aggregate amount of one hundred twelve million two hundred seventy-two thousand two hundred thirty-two (112,272,232) corporate units and 32.81339808% of three (3) jointly held corporate units including the reissued corporate units reflecting the Conversion and newly issued corporate units in the capital of the Company by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., against the Company (the "Claim 1") which is equivalent to one million one hundred and ten thousand three hundred eighty-six United States Dollars (USD 1,110,386).

It results:

- from interim accounts of the Company dated October 3, 2013 (Appendix 1) that Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P. currently holds a claim against the Company in the amount of one million one hundred and ten thousand three hundred eighty-six United States Dollars (USD 1,110,386);

- from a valuation report dated October 4, 2013 issued by the board of managers of the Company (the "Valuation Report") that the value of the Claim 1 is one million one hundred and ten thousand three hundred eighty-six United States Dollars (USD 1,110,386).

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

2. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on October 3, 2013.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., to the aggregate amount of eight million four hundred sixty-two thousand one hundred forty-two (8,462,142) and 21.17326846% of three (3) jointly held corporate units including the reissued corporate units reflecting the Conversion and newly issued corporate units in the capital of the Company by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., against the Company (the "Claim 2") which is equivalent to eighty-three thousand six hundred ninety-two United States Dollars (USD 83,692).

It results:

- from interim accounts of the Company dated October 3, 2013 (Appendix 1) that Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. currently holds a claim against the Company in the amount of eighty-three thousand six hundred ninety-two United States Dollars (USD 83,692);

- from the Valuation Report that the value of the Claim 2 is eighty-three thousand six hundred ninety-two United States Dollars (USD 83,692).

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

3. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on October 3, 2013.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., to the aggregate amount of eleven million six hundred fifty-five thousand eight hundred forty-three (11,655,843) and 16.00000010% of three (3) jointly held corporate units including the reissued corporate units reflecting the Conversion and newly issued corporate units in the capital of the Company by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., against the Company (the "Claim 3") which is equivalent to one hundred fifteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 115,278).

It results:

- from interim accounts of the Company dated October 3, 2013 (Appendix 1) that Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. currently holds a claim against the Company in the amount of one hundred fifteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 115,278);

- from the Valuation Report that the value of the Claim 3 is one hundred fifteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 115,278).

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

4. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on October 3, 2013.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., to the aggregate amount of eleven million eight hundred fifty thousand eight hundred forty-five (11,850,845) and 30.01333336% of three (3) jointly held corporate units including the reissued corporate units reflecting the Conversion and newly issued corporate units in the capital of the Company by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., against the Company (the "Claim 4") which is equivalent to one hundred seventeen thousand two hundred and six United States Dollars (USD 117,206).

It results:

- from interim accounts of the Company dated October 3, 2013 (Appendix 1) that Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P. currently holds a claim against the Company in the amount of one hundred seventeen thousand two hundred and six United States Dollars (USD 117,206);

- from the Valuation Report that the value of the Claim 4 is one hundred seventeen thousand two hundred and six United States Dollars (USD 117,206).

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

5. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on October 3, 2013.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P., to the aggregate amount of seven million five hundred ninety-one thousand six hundred thirty-five (7,591,635) including the reissued corporate units reflecting the Conversion and newly issued corporate units in the capital of the Company by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P., against the Company (the "Claim 5") which is equivalent to seventy-five thousand and eighty-two United States Dollars (USD 75,082).

It results:

- from interim accounts of the Company dated October 3, 2013 (Appendix 1) that Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. currently holds a claim against the Company in the amount of seventy-five thousand and eighty-two United States Dollars (USD 75,082);

- from the Valuation Report that the value of the Claim 5 is seventy-five thousand and eighty-two United States Dollars (USD 75,082).

Having acknowledged the above described contribution in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Consequently, the shares of the Company are held as follows:

- one hundred twelve million two hundred seventy-two thousand two hundred thirty-two (112,272,232) corporate units and 32.81339808% of three (3) jointly held corporate units are held by Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P.;

- eight million four hundred sixty-two thousand one hundred forty-two (8,462,142) corporate units and 21.17326846% of three (3) jointly held corporate units are held by Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P.;

- eleven million six hundred fifty-five thousand eight hundred forty-three (11,655,843) corporate units and 16.00000010% of three (3) jointly held corporate units are held by Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P.;

- eleven million eight hundred fifty thousand eight hundred forty-five (11,850,845) corporate units and 30.01333336% of three (3) jointly held corporate units are held by Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.;

- seven million five hundred ninety-one thousand six hundred thirty-five (7,591,635) corporate units corporate units are held by Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P.

Fourth resolution

The Unit Holders acknowledge and resolve to approve that three (3) of the corporate units in the capital of the Company will be jointly held by (i) Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., (ii) Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., (iii) Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., and (iv) Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.

The Unit Holders further acknowledge and resolve to approve that Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P. shall be considered as the sole holder of the jointly-held corporate units in relation to the inherent voting rights before the Company.

Fifth resolution

The Unit Holders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one million five hundred eighteen thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 1,518,327) represented by one hundred fifty-one million eight hundred thirty-two thousand and seven hundred (151,832,700) corporate units, with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each."

Sixth resolution

The Unit Holders resolve to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

5. Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

dûment représentées par Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter qu'elles sont les détenteurs de toutes les parts sociales (les «Détenteurs de Parts Sociales») de la société «Semper Veritas Holding S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 179314 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 19 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Détenteurs de Parts Sociales de la Société, représentés comme décrit ci-dessus ont demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident à l'unanimité de réduire la valeur nominale de toutes les parts sociales émises par la Société pour la porter d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune avec effet immédiat. Toutes les parts sociales de la Société sont ainsi annulées et réémises avec une nouvelle valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (la «Conversion»).

Deuxième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent un mille six cent quarante-quatre Dollars Américains (1.501.644) pour l'amener de son montant actuel de seize mille six cent quatre-vingt-trois Dollars Américains (USD 16.683) représenté par un million six cent soixante-huit mille et trois cents parts sociales (1.668.300) avec une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune au montant de un million cinq cent dix-huit mille trois cent vingt-sept Dollars Américains (USD 1.518.327) représenté par cent cinquante-et-un millions huit-cent trente-deux mille sept cents (151.832.700) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

Troisième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident d'émettre cent cinquante millions cent soixante-quatre mille quatre cents (150.164.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Souscription et paiement

1. Apparaît maintenant Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 03 octobre 2013.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., à un nombre total de cent douze millions deux cent soixante-douze mille deux cent trente-deux (112.272.232) et 32.81339808% de trois (3) parts sociales en propriété indivis comprenant les parts sociales réémises reflétant la Conversion et les parts sociales nouvelles émises dans le capital de la Société par un apport en nature d'une partie d'un droit à recevoir en Dollars Américains détenu par Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P. à l'encontre de la Société (le «Droit à Recevoir 1») équivalent à un million cent dix mille trois cent quatre-vingt-six Dollars Américains (USD 1.110.386).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société datés du 3 octobre 2013 (Annexe 1), que Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P. détient actuellement un droit à recevoir s'élevant à un million cent dix mille trois cent quatre-vingt-six Dollars Américains (USD 1.110.386) à l'encontre de la Société;

- Il résulte d'un rapport d'évaluation du 4 octobre 2013, émis par le conseil de gérance de la Société (le "Rapport d'Évaluation") que la valeur du Droit à Recevoir 1 est d'un million cent dix mille trois cent quatre-vingt-six Dollars Américains (USD 1.110.386);

Ayant pris connaissance du présent apport en nature décrit, l'assemblée générale décide de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

2. Apparaît maintenant Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 03 octobre 2013.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., à un nombre total de huit millions quatre cent soixante-deux mille cent quarante-deux (8.462.142) et 21.17326846% de trois (3) parts sociales en propriété indivis comprenant les parts sociales réémises reflétant la Conversion et les parts sociales nouvelles émises dans le capital de la Société par un apport en nature d'une partie d'un droit à recevoir en Dollars Américains détenu par Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. à l'encontre de la Société (le «Droit à Recevoir 2») équivalent à quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 83.692).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société datés du 3 octobre 2013 (Annexe 1), que Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. détient actuellement un droit à recevoir s'élevant à quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 83.692) à l'encontre de la Société;

- Il résulte du Rapport d'Évaluation que la valeur du Droit à Recevoir 2 est de quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 83.692);

Ayant pris connaissance du présent apport en nature décrit, l'assemblée générale décide de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

3. Apparaît maintenant Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 03 octobre 2013.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., à un nombre total de onze millions six cent cinquante-cinq mille huit cent quarante-trois (11.655.843) et 16.00000010% de trois (3) parts sociales en propriété indivis comprenant les parts sociales réémises reflétant la Conversion et les parts sociales nouvelles émises dans le capital de la Société par un apport en nature d'une partie d'un droit à recevoir en Dollars Américains détenu par Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. à l'encontre de la Société (le «Droit à Recevoir 3») équivalent à cent quinze mille deux cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 115.278).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société datés du 3 octobre 2013 (Annexe 1), que Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. détient actuellement un droit à recevoir s'élevant à cent quinze mille deux cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 115.278) à l'encontre de la Société;

- Il résulte du Rapport d'Évaluation que la valeur du Droit à Recevoir 3 est de cent quinze mille deux cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 115.278);

Ayant pris connaissance du présent apport en nature décrit, l'assemblée générale décide de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

4. Apparaît maintenant Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2013.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., à un nombre total de onze millions huit cent cinquante mille huit cent quarante-cinq (11.850.845) et 30.01333336% de trois (3) parts sociales en propriété indivis comprenant les parts sociales réémises reflétant la Conversion et les parts sociales nouvelles émises dans le capital de la Société par un apport en nature d'une partie d'un droit à recevoir en Dollars Américains détenu par Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P. à l'encontre de la Société (le «Droit à Recevoir 4») équivalent à cent dix-sept mille deux cent et six Dollars Américains (USD 117.206).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société datés du 3 octobre 2013 (Annexe 1), que Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P. détient actuellement un droit à recevoir s'élevant à cent dix-sept mille deux cent et six Dollars Américains (USD 117.206) à l'encontre de la Société;

- Il résulte du Rapport d'Évaluation que la valeur du Droit à Recevoir 4 est de cent dix-sept mille deux cent et six Dollars Américains (USD 117.206);

Ayant pris connaissance du présent apport en nature décrit, l'assemblée générale décide de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

5. Apparaît maintenant Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P., prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 03 octobre 2013.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Platinum Doubleplay International (Cayman), L.P., à un nombre total de sept millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-cinq (7.591.635) comprenant les parts sociales réémises reflétant la Conversion et les parts sociales nouvelles émises dans le capital de la Société par un apport en nature d'une partie d'un droit à recevoir en Dollars Américains détenu par Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. à l'encontre de la Société (le «Droit à Recevoir 5») équivalent à soixante-quinze mille quatre-vingt-deux Dollars Américains (USD 75.082).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société datés du 3 octobre 2013 (Annexe 1), que Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. détient actuellement un droit à recevoir s'élevant à soixante-quinze mille quatre-vingt-deux Dollars Américains (USD 75.082) à l'encontre de la Société;

- Il résulte du Rapport d'Évaluation que la valeur du Droit à Recevoir 5 est de soixante-quinze mille quatre-vingt-deux Dollars Américains (USD 75.082);

Ayant pris connaissance du présent apport en nature décrit, l'assemblée générale décide de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

Par conséquent, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- cent douze millions deux cent soixante-douze mille deux cent trente-deux (112.272.232) parts sociales et 32,81339808% de trois (3) parts sociales en propriété indivis sont détenues par Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P.,

- huit millions quatre cent soixante-deux mille cent quarante-deux (8.462.142) parts sociales et 21,17326846% de trois (3) parts sociales en propriété indivis sont détenues par Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P.,

- onze millions six cent cinquante-cinq mille huit cent quarante-trois (11.655.843) parts sociales et 16,00000010% de trois (3) parts sociales en propriété indivis sont détenues par Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P.,

- onze millions huit cent cinquante mille huit cent quarante-cinq (11.850.845) parts sociales et 30,01333336% de trois (3) parts sociales en propriété indivis sont détenues par Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.;

- sept millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-cinq (7.591.635) parts sociales sont détenues par Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P.

Quatrième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales acquiescent et décident d'approuver que trois (3) parts sociales en propriété indivis seront détenues par (i) Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., (ii) Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., (iii) Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., et (iv) Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.

Les Détenteurs de Parts Sociales acquiescent et décident d'approuver que Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P. sera considéré comme le seul détenteur des parts sociales en propriété indivis en relation avec les droits de vote inhérents à ces parts sociales à l'égard de la Société.

Cinquième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société et en conséquence de le remplacer par le texte qui suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent dix-huit mille trois cent vingt-sept Dollars Américains (USD 1.518.327) représenté par cent cinquante et un millions huit cent trente-deux mille sept cents (151.832.700) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Sixième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. LAC/2013/46165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2013.

Référence de publication: 2014012612/374.

(140013937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

GasCity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.384.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,
Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

THERE APPEARED:

B2B GOODS LTD, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at Dimokritou, 15, PANARETOS ELIANA COMPLEX, Flat/Office 104 Potamos Ger-masogeias, 4041, Limassol, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE313155;

DRAMITOS INVESTMENTS LTD, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at Omirou, 20 Agios Nikolaos, 3095, Limassol, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE290681; and

DAYSONE HOLDINGS LIMITED, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building, 3rd floor, P.C. 1010 Nicosia, the Republic of Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE288685,

here represented by Mr. Max MAYER, notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the powers of attorney given on 18 December 2013 (the "Attorney").

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(the "Appearing Parties" or "Shareholders").

Such Appearing Parties are the shareholders of GASCITY S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered at the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 179384, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 2389 page 114658 on 27th September 2013 and have not been amended since that time (the "Company").

The Appearing Parties representing the whole corporate capital have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to (i) convert the current share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into United States Dollars at the following exchange rate: 1 EUR = 1.352 USD, by changing the currency of the Company and of all its accounts in the books, and (ii) set up the share capital of the Company at sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 16,900), represented by sixteen thousand nine hundred (16,900) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Existing Shares"), to be allocated in proportion of the current shareholding as follows:

Shareholders	Number of Existing Shares	Series of the allocated Existing Shares
B2B GOODS LTD	6,760	1 - 6,760
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	6,760	6,761 - 13,520
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	3,380	13,521 - 16,900
Total:		16,900

Second resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, further resolve to convert twelve million five hundred fifty-five thousand five hundred (12,555,500) convertible bonds (the "Bonds") issued by the Company into shares of the Company with a conversion ratio of 1:1 and, consequently, to issue twelve million five hundred fifty-five thousand five hundred (12,555,500) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to be allocated as follows:

Shareholders	Number of New Shares	Series of the New Shares
B2B GOODS LTD	5,022,200	16,901 - 5,039,100
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	5,022,200	5,039,101 - 10,061,300
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	2,511,100	10,061,301 - 12,572,400
Total:		12,555,500

(the "New Shares") of the total value of twelve million five hundred fifty-five thousand five hundred United States Dollars (USD 12,555,500.-) (the "Total Value"), increasing the issued share capital of the Company by the amount of the Total Value in order to raise it from its present amount of sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 16,900) to twelve million five hundred seventy-two thousand four hundred United States dollars (USD 12,572,400.-).

Allocation

The Total Value is fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the amount of the Total Value has been produced to the undersigned Notary.

Third resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, furthermore resolve that the payment of the annual fixed rate coupon of one per cent (1%), accrued on the Bonds as follows:

Shareholders	Accrued Coupon (rounded to integers)
B2B GOODS LTD	USD 12,555
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	USD 12,555
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	USD 6,278
Total:	USD 31,388

and due by the Company to the Appearing Parties, shall be considered as contribution by the latter to the share capital of the Company against the issuance and allocation of the additional new shares of the Company as follows:

Shareholders	Number of Additional New Sha- res	Series of the New Shares
B2B GOODS LTD	12,555	12,572,401 - 12,584,955
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	12,555	12,584,956 - 12,597,510
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	6,278	12,597,511 - 12,603,788
Total:		31,388

(the "Additional New Shares") of the total amount of thirty-one thousand three hundred eighty-eight United States Dollars (USD 31,388.-) (the "Total Amount"), increasing the issued share capital of the Company by the Total Amount in order to raise it from its present amount (as per second resolution hereof) of twelve million five hundred seventy-two thousand four hundred United States dollars (USD 12,572,400.-) to twelve million six hundred three thousand seven hundred eighty-eight United States dollars (USD 12,603,788.-).

Allocation

The Total Amount is fully allocated to the Company's share capital. The proof of the existence and of the Total Amount has been produced to the undersigned Notary.

Fourth resolution

The Appearing Parties consequently decide to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at to twelve million six hundred three thousand seven hundred eighty-eight United States dollars (USD 12,603,788.-) divided into twelve million six hundred three thousand seven hundred eighty-eight United States dollars (12,603,788) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Fifth resolution

Finally, following the above adopted resolutions, the Shareholders resolve to renumber the Existing Shares, New Shares and Additional New Shares, and acknowledge that the Company's shareholding shall be as follows:

Shareholders	Total Number of Shares held in the Company	Series of the Shares held in the Company
B2B GOODS LTD	5,041,515	1 - 5,041,515
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	5,041,515	5,041,516 - 10,083,030
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	2,520,758	10,083,031 - 12,603,788
Total:		12,603,788

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5,150.-.

The total amount of the contribution (USD 12'586,888.-) is valued at EUR 9,142,200.-

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (le "Notaire").

ONT COMPARU:

B2B GOODS LTD, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au bureau Dimokritou, 15, PANARETOS ELIANA COMPLEX, Flat/Office 104 Potamos Germasogeias, 4041, Limassol, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE313155;

DRAMITOS INVESTMENTS LTD, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au Omirou, 20 Agios Nikolaos, 3095, Limassol, la République de Chypre, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE290681; and

DAYSONE HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building, 3^{ème} étage, P.C. 1010 Nicosia, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE288685,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des mandats octroyés le 18 décembre 2013 (le "Mandataire").

Les procurations, signées ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(les "Personnes Comparantes" ou les "Associés").

Telles Personnes Comparantes sont les associés de GASCITY S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179384, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 septembre 2013, sous numéro 2389, page 1124658 et n'ont pas été modifiés depuis cette date (la "Société").

Les Personnes Comparantes, représentant la totalité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident de (i) convertir le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dollars américains au taux de change suivant: 1 EUR = 1.352 USD, en changeant la devise de la Société et de tous ses comptes dans les livres, et (ii) fixer le capital social de la Société à seize mille neuf cents dollars américains (USD 16.900,-), représenté par seize mille neuf cent (16.900) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Existantes"), qui seront attribuées au prorata de la participation actuelle comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales Existantes	Série des Parts Sociales Existantes
B2B GOODS LTD	6.760	1 - 6.760
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	6.760	6.761 - 13.520

DAYSONE HOLDINGS LIMITED	3.380	<u>13.521 - 16.900</u>
Total:		16.900

Deuxième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, en outre décident de convertir douze million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent (12.555.500) obligations convertibles (les "Obligations") émises par la Société en parts sociales de la Société à un rapport de conversion de 1:1 et, par conséquent, d'émettre des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, qui seront attribuées comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales Nouvelles	Série des Parts Sociales Nouvelles
B2B GOODS LTD	5.022.200	16.901 - 5.039.100
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	5.022.200	5.039.101 - 10.061.300
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	2.511.100	<u>10.061.301 - 12.572.400</u>
Total:		12.555.500

(les "Parts Sociales Nouvelles") d'une valeur totale de douze million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent dollars américains (USD 12.555.500,-) (la "Valeur Totale"), en augmentant le capital social de la Société d'un montant de la Valeur Totale afin de le porter de son montant actuel de seize mille neuf cent dollars américains (USD 16.900,-) à douze million cinq cent soixante-douze mille quatre cent dollars américains (USD 12.572.400,-).

Allocation

La Valeur Totale est entièrement affectée au capital social de la Société.

Le(s) document(s) justificatif(s) du montant de la Valeur Totale a(ont) été présenté(s) au Notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident par ailleurs que le paiement du coupon à taux annuel fixe d'un pour cent (1%), couru sur les obligations comme suit:

Associés	Coupon Couru (arrondi à des nombres entiers)
B2B GOODS LTD	USD 12.555
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	USD 12.555
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	<u>USD 6.278</u>
Total:	USD 31.388

et dû par la Société aux Parties Comparantes, sera considéré à titre d'apport par les Parties Comparantes au capital sociale de la Société rémunéré par l'émission et attribution des nouvelles parts sociales supplémentaires de la Société comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales Supplémentaires	Série des Parts Sociales
B2B GOODS LTD	12.555	12.572.401 - 12.584.955
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	12.555	12.584.956 - 12.597.510
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	6.278	<u>12.597.511 - 12.603.788</u>
Total:		31.388

(les "Parts Sociales Supplémentaires") d'un montant totale de trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 31.388,-) (le "Montant Total"), en augmentant le capital social de la Société d'un Montant Total afin de le porter de son montant actuel (tel que modifié par la deuxième résolution du présent acte) de douze million cinq cent soixante-douze mille quatre cent dollars américains (USD 12.572.400,-) à douze million six cent trois mille sept cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 12.603.788,-).

Allocation

Le Montant Total est entièrement affecté au capital social de la Société. Le(s) document(s) justificatif(s) du Montant Total a(ont) été présenté(s) au Notaire soussigné.

Quatrième résolution

Par conséquent, les Personnes Comparantes décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze million six cent trois mille sept cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 12.603.788,-) divisé en douze million six cent trois mille sept cent quatre-vingt-huit (12.603.788) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1, -) chacune"

Cinquième résolution

Finalement, suivant les résolutions ci-dessus adoptées, les Associés décident de renuméroter les Parts Sociales Existantes, les Parts Sociales Nouvelles et les Parts Sociales Supplémentaires, et reconnaissent que l'actionariat de la Société sera établi comme suit:

Associés	Nombre total des Parts Sociales détenues dans la Société	Série des Parts Sociales détenues dans la Société
B2B GOODS LTD	5.041.515	1 - 5.041.515
DRAMITOS INVESTMENTS LTD	5.041.515	5.041.516 - 10.083.030
DAYSONE HOLDINGS LIMITED	2.520.758	10.083.031 - 12.603.788
Total:		12.603.788

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 5.150,- EUR.

L'apport total en Société (12.586.888,- USD) est évalué à 9.142.200,-EUR

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012306/262.

(140014281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GAP FINANCE (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant actuellement son siège social au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.623.

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 16 décembre 1994 par devant Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 134 du 25 mars 1995, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C du 25 mai 2011 sous le numéro 1106.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole SABINOT, employée privée avec adresse professionnelle au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia COMODI, employée privée avec adresse professionnelle au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie ARPEA, employée privé avec adresse professionnelle au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

tous ci-après appelés le «bureau»,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Adoption de la nationalité portugaise par la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg au Portugal; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés du Portugal.

2) Décision de transférer tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, et ce sans dissolution ni liquidation préalable de la Société. Les comptes sociaux approuvés seront à considérer comme comptes de départ au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture au Portugal.

3) Décision de conférer à toutes personnes ayant les qualités de signataires autorisés de la société «FIDUPAR», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.296, tous les pouvoirs nécessaires et requis pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés du Portugal.

4) Adoption des statuts selon le droit portugais.

5) Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire de la Société avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6) Décision d'autoriser Monsieur José Fernando Conceicao Almeida pour représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales au Portugal à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés au Portugal.

7) Fixation du siège social de la Société à Rue D. Francisco Manuel de Melo, numéro 38, rez de chaussée, Avenidas Novas, Commune de Lisbonne, Portugal.

8) Décider de conserver les livres et documents sociaux au siège social de la société pendant cinq ans.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et le siège effectif de direction de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) au Portugal et plus précisément à Rue D. Francisco Manuel de Melo, numéro 38, rez de chaussée, Avenidas Novas, Commune de Lisbonne, Portugal et de faire adopter par la Société la nationalité portugaise, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales luxembourgeoises.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le transfert du siège social de la Société s'accompagnera du transfert au Portugal de tous les avoirs, actifs et passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans qu'il ne soit procédé à la dissolution ni à la liquidation de la Société, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité portugaise.

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 24 décembre 2013 tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et décide que ceux-ci sont à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comptes d'ouverture au Portugal.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer à toutes personnes ayant les qualités de signataires autorisés de FIDUPAR, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.296, tous pouvoirs à l'effet d'exécuter toutes les obligations légales de la Société restant à être effectuées à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis au Portugal et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois portugaises, la première assemblée générale extraordinaire décidera de même que la Société sera soumise dès lors aux lois portugaises, adoptera la nouvelle dénomination de «SOLUCAO 94 SA» et les nouveaux statuts par devant un notaire au Portugal. Une copie des statuts tels qu'ils devront être adoptés, restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de tous les membres composant l'actuel Conseil d'Administration de la Société ainsi que du commissaire et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur José Fernando Conceicao Almeida Lopes né le 28/11/1970 à Lisboa demeurant rue D. Francisco Manuel de Melo, 38, r/c 1070-087 Lisboa, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales au Portugal à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés au Portugal.

Septième résolution

Une fois transférée au Portugal, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social de la Société à Rue D. Francisco Manuel de Melo, numéro 38, rez de chaussée, Avenidas Novas, Commune de Lisbonne, Portugal.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de conserver les livres et documents sociaux au siège social de la société au L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin pendant cinq ans.

Condition suspensive

Toutes les résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Portugal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites des présentes sont estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SABINOT, N. COMODI, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013/60589. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014718/120.

(140016295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Vigno Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014015347/14.

(140018178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.022.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 29 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 29 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014017164/20.

(140020337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Glenelg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 163.801.

IL RESULTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE GLENELG SA QUI S'EST TENUE A LUXEMBOURG LE 11 NOVEMBRE 2013 QUE:

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes M. Belardi Alfonso né le 06/02/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 18 Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg en remplacement de la société Finsev SA.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'Administration

Vania Baravini

Référence de publication: 2014017319/18.

(140020453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.